Département
D'EURE ET LOIR

ARRONDISSEMENT
_____DREUX_____

CANTON DREUX 1

MAIRIE
VERNOUILLET

OBJET :
BUDGET VILLE

Subvention BGE

Date de la
convocation
du Conseil municipal

26 mars 2025

SG-2025/04-06

Service comptabilité :
Fin2025.011

Acte certifié exécutoire après transmission aux services préfectoraux

Publié le 11 avril 2025

Publication électronique et mise en ligne sur le site internet de la collectivité le

la DGS

Caroline CORBIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ, le DEUX du mois de AVRIL à DIX-NEUF HEURES QUINZE, se sont réunis dans la salle du Conseil, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vernouillet, sous la présidence de M. Damien STEPHO, Maire, dûment convoqués le 26 mars.
La séance a été retransmise par voie électronique.

Présents :
M. STEPHO, Mme VIGNY, M. MALANDAIN, Mme LUCAS, M. RICHARD, Mme BENABI, M. MORIN, Mme MANSON, M. AHSAINE, Mmes BOUGRARA, EMOND, MONTIGNY, MM. TRAPATEAU, GLIZE, Mmes POMMIER, MERABTI, SENECHAUX, M. CHBABI, Mmes REPARAT, FAVRE.

formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : M. LOUDIERE à M. STEPHO, M. SIADOUA à Mme LUCAS,
Absents excusés : M. CAN, Mme QUERITE, M. KOUEZI
Absents (es) non excusés (es) : M. CHAKOUR, Mme ONAL, M. HOFFMANN, Mme BOUADLA-ABDI, MM. MEBARKI, LAMRINI, DAOUD.

Nombre de membres en exercice : 32
Nombre de membres présents : 20
Nombre de membres votants : 22

Mme Michèle MANSON a été élue secrétaire.

Début de séance : 19 h 15 - Fin de séance : 20h22

Une convention de partenariat a été signée entre la Ville de Vernouillet et BGE Eure et Loir dans le cadre du dispositif CITESLAB. Le dispositif CITELAB couvre l'ensemble des quartiers prioritaires.

Selon les termes de ladite convention, une subvention de 4 000 € doit leur être attribuée.

Cela étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil Municipal,

VU l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales ;
VU l'avis favorable de la commission Finances–administration générale en date du 19 mars 2025,
Entendu l'exposé de Mme Sabrina VIGNY, adjointe au Maire,

AUTORISE, à l'unanimité, Monsieur Le Maire à procéder au versement de ladite subvention sur l'exercice 2025 ;

DIT, de la même manière, que la dépense sera prélevée sur l'article 6574 du budget de fonctionnement 2025

La secrétaire de séance,

Michèle MANSON

Le Maire,

Damien STEPHO

Accusé de réception en préfecture
028-212804041-20250409-SG_2025_04_06-DE
Date de réception préfecture : 09/04/2025

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)